

Après avoir foré pendant plusieurs semaines en toute illégalité, Technosol fore maintenant en zone humide du Stanven, NPCB en a fait établir un constat, en bonne et due forme, par un huissier de justice.

Les résultats d'analyses des prélèvements de LRBA, dits « non dangereux », effectués dans les décharges sauvages de GDE en Normandie sont tombés : métaux lourds dont plomb et zinc en grandes quantités, huiles, hydrocarbures...

Le Maire de Plouray, à la demande de NPCB, a pris un nouvel Arrêté Municipal concernant les forages. Cet arrêté a été rédigé par Maître Le Briéro, avocat de l'association.

Une troisième décharge sauvage a été découverte en Normandie, à quand la quatrième ?

Il y a un broyeur GDE à Montoir de Bretagne, aurons-nous la surprise de découvrir des décharges sauvages dans notre région ?

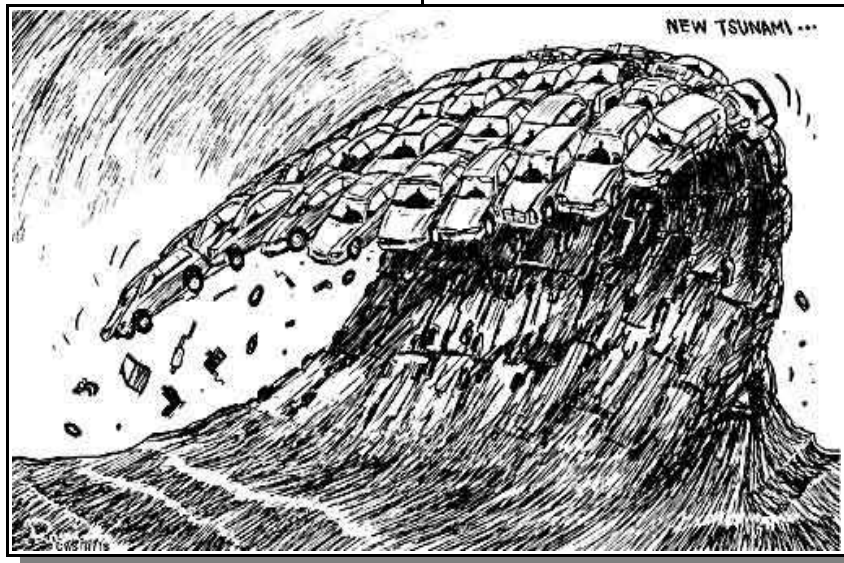
Toutes les communes de la CCPRM ont pris des motions contre le projet GDE à Plouray sauf : Berné, Guiscriff et Lanvégen.

Le Procureur de la République a classé sans suite la plainte de Monsieur Morvant et la notre, alors que les forages ont débuté et se sont poursuivis pendant plusieurs semaines sans le récépissé, obligatoire et légal.

Pourquoi ?

La loi est-elle la même pour tous ?

Le Centre Bretagne n'est peut-être pas très peuplé, mais ses habitants ne laisseront pas des industriels opportunistes s'y enrichir aux dépens de leur santé.



Résistons !

Après le nucléaire et l'incinération, quels projets de fleaux nous réserve l'avenir ?

Le Centre Bretagne est le grenier, le poumon, le château d'eau

de toute la Bretagne. Préservons toutes ces richesses et l'avenir de toute une région !

Nous ne serons pas les dindons de GDE !

Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

La loutre



Cette sirène aquatique de mœurs nocturnes et d'habitude plutôt discrète, ne se laisse pas facilement approcher. Pourtant avec un peu de ténacité et une bonne dose de chance, la loutre d'Europe peut être observée sur le bassin de l'Ellé, depuis la source, jusqu'à l'estuaire.

Ce gros mustélidé amphibie (famille de l'hermine et du blaireau) pesant en moyenne 8 kg est un nageur hors pair : quatre pattes palmées, un poil dur et serré soigneusement enduit d'un corps gras le rendant parfaitement étanche, oreilles et narines pouvant se fermer.

Une fois lancée, elle n'utilise plus que sa queue et nage en ondulant comme une truite, ses pattes ne servant plus alors que de gouvernail.

Dans nos rivières, la loutre se nourrit de poissons bien évidemment mais pas exclusivement, écrevisses, grenouilles et parfois même quelques oiseaux faiblards font son régal.

Espèce en danger, elle a disparu de nombreuses régions de France et est aujourd'hui protégée. En effet, elle est très sensible aux modifications et destructions de son habitat (berges des rivières, qualité de l'eau, zones humides,...) ainsi qu'au dérangement.

Si vous n'avez pas le rare privilège de l'apercevoir lors de vos pérégrinations nocturnes, peut-être observerez vous ses épreintes, fécès marquant son territoire et dont l'odeur, subtil mélange de musc animal, de poisson et de miel ne trompe pas.

Avec une population inférieure à 1000 animaux en France, la loutre reste une espèce menacée par la raréfaction des poissons dans les cours d'eaux, la rectification des berges, l'assèchement des zones humides et la pollution en général. La loutre est protégée par les législations française et européenne qui interdisent leur capture ou destruction ainsi que la détérioration ou la destruction de leurs aires de reproduction ou de repos.

La Bretagne compte parmi les régions françaises où la population de loutres se porte le mieux, particulièrement en Centre Bretagne dont les nombreux cours d'eau abritent une population sédentaire.

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine en Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél :

A retourner à NPCB - BP 6 - 56770 Plouray